



KTM MANIA 2018 – 6, 7 et 8 juillet **REGLEMENT PARTICULIER**

ARTICLE 1 - DEFINITION

Le Moto Club Moto Verte Haute Lozère affilié à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) sous le numéro C2823 et Jean-Luc Miroir Concept Organisation (JLMCO) organisent, pour le compte de KTM SPORTMOTORCYCLE France SAS, le KTM MANIA.

Le KTM MANIA, c'est :

- Un événement sportif de type enduro placé sous le signe de la convivialité destiné en priorité aux clients de la marque KTM, également ouvert à tout type de possesseurs de moto d'Enduro.
- L'occasion de découvrir et d'essayer la gamme KTM et de côtoyer les pilotes stars de la marque.
- 2 jours de compétition loisir : une épreuve d'enduro de capacité nationale, ouverte à toute moto d'enduro homologuée, immatriculée et assurée.

La 12ème édition du KTM Mania se déroule sur le site de la base nautique de Naussac, commune de Langogne dans le département de la Lozère (48), les vendredi 6 juillet ouverture du site à 9h, à partir de 13H30 (ouverture des vérifications administratives et techniques), samedi 7 et dimanche 8 juillet 2018 (voir article 6 horaires).

Le présent règlement est soumis aux règles générales de l'Enduro et plus particulièrement du Championnat de France Enduro, ainsi qu'au code sportif national FFM.

Toutefois en raison du caractère convivial de la manifestation les règles de pénalités du Championnat de France Enduro sont adaptées en conséquence (voir présent règlement article 8 Pénalités).

Tout changement ou modification du présent règlement devra être porté à la connaissance des concurrents par publication sur le site internet de l'événement, ainsi qu'à compter du début de la manifestation sur le site de l'épreuve, par voie d'affichage sur le panneau d'information situé au niveau des vérifications administratives.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS ET MACHINES ADMIS

- **Les participants doivent :**
 - Avoir 16 ans révolus à la date du début de l'épreuve, soit au 6 juillet 2018.
 - Etre titulaire du permis de conduire moto.
 - Disposer de l'équipement adéquat selon les règles FFM en vigueur, dont protection dorsale obligatoire.
 - Etre en possession d'une licence FFM valide, soit Nationale Compétition (« NCO »), soit « Une manifestation » de type « LJA2 ».
 - Etre inscrit au KTM Mania, leur participation devant être confirmée par l'organisateur (voir Article 5 Engagement).

Les participants ne disposant pas de la nationalité française devront répondre aux modalités de l'article 2.2.2.13 du code sportif national.

L'organisateur est en droit de refuser toute demande de participation d'un pilote au palmarès international ne figurant pas dans la liste des pilotes invités par KTM.

Les pilotes invités par KTM participeront à la compétition mais ne seront pas classés.



Pour l'obtention d'une licence FFM « Une manifestation » de type « LJA2 » (tarif 2018 : 100 Euros) :

- Rendez-vous sur le site internet FFM, à l'adresse suivante : <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/> et suivez les indications en ligne
 - Le nom du club organisateur à préciser : Le Moto Club Moto Verte Haute Lozère, n° d'affiliation C2823.
- **Les motos doivent :**
- Etre des motos d'enduro homologuées et assurées pour circuler sur voie publique et équipées d'une plaque d'immatriculation.
 - D'une cylindrée minimum de 125cc.
 - Répondre à la réglementation du championnat de France d'enduro et plus particulièrement ne pas dépasser les normes de bruit en vigueur et être impérativement chaussées de pneumatiques de type FIM Enduro.
 - Porter sur la plaque phare et sur les deux plaques latérales les 3 stickers de plaque fournis par l'organisateur.
 - Etre équipées d'une béquille.

ARTICLE 3 – CATEGORIES ET CLASSES

En fonction de son profil, le participant s'inscrit dans une seule des catégories suivantes :

- **Jeune** : pour tout pilote de 16 ans et plus et moins de 20 ans.
- **Féminine** : pour toute participante à partir de 16 ans.
- **Amateur** : pour tous compétiteurs occasionnels en Enduro.
- **Nationale** : pour les compétiteurs en Enduro.

Pour les catégories nationale et amateur le participant doit s'inscrire dans une seule classe en fonction de la motorisation et la cylindrée des motos. S'il le souhaite, le participant peut également faire le choix de l'une des deux catégories Vétéran ou Super Vétéran, mais ce n'est pas une obligation :

- **E1** : 125 2 Temps / 250 4 Temps.
- **E2** : 250 2 Temps / 450 4 Temps.
- **E3** : 300 2 Temps / + de 450 4 Temps.
- **Vétéran** : pour les 37 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours) et plus.
- **Super Vétéran** : pour les 45 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours) et plus.

ARTICLE 4 – CIRCUIT

Site central (implantation des infrastructures accueil, paddock...) : Base nautique de Naussac, commune de Langogne (Lozère, Dpt. 48).

Un tracé alternant parcours en liaison, contrôles horaires (CH) et spéciales.

Un CH unique avec ravitaillement situé dans le paddock, un ravitaillement sur le parcours dans la boucle 2 uniquement le samedi géré par l'organisateur (logistique et carburant fourni), ceci afin de faciliter la logistique pour les participants et limiter les émissions de CO2.



- **Parcours de liaison :**
 - 3 boucles différentes : 2 boucles pour le samedi (Haute-Loire / Ardèche, Lozère 1) environ 170 km, 2 boucles pour le dimanche (Haute-Loire / Ardèche, Lozère 2), environ 120 km.
 - Découverte de la région, traversée de plusieurs communes.
 - Un CH unique
- **Spéciales :**
 - 4 spéciales différentes.
 - Un test d'accélération.

Les participants effectuent :

- **Le samedi :** 1 tour de chacune des 2 boucles, à raison de 2 spéciales dans la 1^{ère} boucle et 2 spéciales et le test d'accélération dans la 2^{ème} boucle, soit 5 passages chronométrés.
- **Le dimanche :** 1 tour de chacune des 2 boucles, à raison de 2 spéciales dans la 1^{ère} boucle et 2 spéciales et le test d'accélération dans la 2^{ème} boucle, soit 5 passages chronométrés.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT

Le tarif unique d'engagement au KTM Mania est de 180 Euros et comprend :

- Le droit d'inscription pour l'épreuve dont la location de transpondeur (un chèque de caution de 200 Euros est à prévoir pour récupérer votre transpondeur, voir article 6).
- Le ravitaillement dans la 2^{ème} boucle du samedi, hors paddock : logistique et carburant à raison de 5L maximum, huile fournie pour les 2 temps.
- Une invitation à la soirée « 12ème anniversaire » du samedi soir, dîner inclus.
- Vêtement du KTM Mania 2018 (taille à préciser lors de votre inscription) qui sera remis lors la manifestation pendant des vérifications administratives.

Les participants ont la possibilité de réserver des repas supplémentaires pour leurs accompagnateurs pour la soirée du samedi au tarif de 15 Euros par repas (gratuit pour les enfants de moins de 8 ans). Pour se faire, les participants doivent renseigner le nombre de repas lors de la saisie des informations les concernant, puis transmettre le règlement du montant annoncé par chèque libellé à l'ordre du MVHL 48 et envoyé à l'adresse : MVHL48 ,9 rue des Sapins, 48300 Naussac-Fontanes.

Pour mémoire, les participants sont responsables du comportement de leurs accompagnateurs, conformément aux règles de la FFM.

Date d'ouverture des inscriptions : le 23 février 2018 à 22H.

Date de clôture des inscriptions : le 15 juin 2018 à minuit.

L'engagement au KTM Mania ainsi que le règlement de l'inscription et la réservation d'éventuelles options, s'effectuent uniquement en ligne à l'adresse : www.ktmmania.fr.

La capacité du KTM MANIA est limité à 570 pilotes, 20 places maximum pour les pilotes de notoriété invités par KTM, 550 places maximum pour les participants.



L'inscription au KTM Mania entraîne pour le participant qui devra en informer ses accompagnateurs dont il est responsable :

- L'acceptation tacite du présent règlement particulier ainsi que des règles générales de l'Enduro et au code sportif National de la FFM.
- La cession à titre gracieux de leur droit à l'image ainsi que celui de ses accompagnateurs, pour toute utilisation et pour tout pays à KTM SPORTMOTORCYCLE France SAS, propriétaire de l'événement.

Tous les participants doivent préciser leur distributeur (concessionnaire) KTM de référence lors de leur inscription.

L'organisateur confirmera les inscriptions en fonction de la date d'engagement en ligne.

Pour information, afin de valider définitivement sa participation au KTM Mania, le participant doit impérativement se présenter aux vérifications administratives et techniques et satisfaire aux conditions en vigueur (voir article 6).

Inscriptions en liste d'attente :

- Les participants seront informés de la prise en compte de leur demande.
- Les participants seront informés dès que possible des places s'étant libérées.
- A partir de ce moment, ils pourront se réinscrire. Les premières inscriptions complétées seront prises en compte et leur engagement leur sera confirmé.

Conditions de remboursement en cas d'annulation par le participant, quel que soit le motif de l'annulation :

- Toute demande d'annulation doit être adressée impérativement par écrit et envoyée par courrier à l'adresse suivante : Moto Club Moto Verte Haute Lozère 48, 9 rue des Sapins, 48300 Naussac-Fontanes.
- La date prise en compte sera celle du cachet de la poste figurant sur l'enveloppe.
- En cas d'annulation de l'engagement et par conséquent des options souscrites (en l'occurrence les repas supplémentaires pour les accompagnateurs), l'intéressé ne recevra pas le vêtement du KTM Mania 2018.
- Le montant à rembourser sera déterminé en fonction de la date d'annulation et s'effectuera par chèque bancaire :
 - Annulation jusqu'au 31 mai 2018 : 90% du montant de l'engagement et remboursement intégral des options souscrites.
 - Annulation entre le 1er juin et le 15 juin 2018 : 50% du montant de l'engagement, pas de remboursement intégral des options souscrites.
 - Annulation après le 15 juin 2018 : il ne sera procédé à aucun remboursement, ni de l'engagement, ni des options souscrites.

ARTICLE 6 – HORAIRES, VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES

HORAIRES DE LA MANIFESATION :

- **Vendredi 6 juillet 2018 :**
 - 9H : ouverture du site.
 - 13H30 à 18H30 : vérifications administratives et techniques.
 - 14h30 à 18H30 : ouverture de la piste des essais de la gamme KTM EXC 2019.
- **Samedi 7 juillet 2018 :**
 - 8H30 à 8H45 : briefing pilotes.
 - 8h45-9H : photo de famille
 - 9H à 18H : ouverture de la piste des essais de la gamme KTM EXC 2019.
 - 9H15 : 1^{er} départ, les participants partant à 4 par minute.
 - 9H15 à 18H : course, arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la journée estimée à 17H.
 - 19H30 : ouverture de la soirée KTM Mania, 12^{ème} anniversaire.

■ **Dimanche 8 juillet 2018 :**

- 9H : 1^{er} départ, dans le même ordre que la veille.
- 9H à 15H : ouverture de la piste des essais de la gamme KTM EXC 2019.
- 9H à 16H : course, arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la journée estimée à 16H.
Après le dernier CH de la journée le pilote doit rendre son transpondeur pour récupérer son chèque de caution
- 16H30 : remise des prix.

Afin de pouvoir prendre le départ de la compétition, les participants doivent impérativement se présenter aux vérifications administratives et techniques et satisfaire aux conditions.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

■ **Les participants doivent présenter les éléments suivants :**

- Permis de conduite moto.
- Carte grise de la moto.
- Assurance de la moto.
- Licence FFM en cours de validité de type « nationale compétition » NCO ou les éléments nécessaires à la délivrance d'une licence de type « une manifestation » LJA2 (voir article 2 pour les précisions quant aux modalités d'obtention).
- L'e-mail de confirmation d'engagement à présenter sous forme électronique (depuis votre téléphone mobile, tablette...) ou imprimé.
- Un chèque de caution de 200 € établi à l'ordre de la FFM pour la mise à disposition du transpondeur.
- Un support de fixation de transpondeur. L'organisateur proposera la possibilité d'en acheter sur place.

■ **L'organisateur remettra les éléments suivants :**

- Bracelet pilote.
- Pass véhicule assistance.
- 3 stickers plaque à numéro : avant et 2 arrières.
- Vêtement du KTM Mania 2018.
- En fonction du nombre de repas accompagnateurs réservés lors de l'engagement en ligne : bracelets accompagnateurs pour la soirée du samedi.
- Un transpondeur à retourner impérativement à la fin de la manifestation après le pointage au dernier CH. En échange du transpondeur, l'organisation rendra au participant le chèque de caution. Au cas où le pilote oublierait de rendre son transpondeur, le chèque sera conservé par la FFM. Le pilote devra alors prendre contact avec la FFM pour savoir à quelle adresse il doit envoyer le transpondeur

A l'issue des vérifications administratives, les pilotes sont invités à se présenter sans délai aux vérifications techniques.

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Les participants doivent présenter les éléments suivants :

- Casque, pare-pierres et dorsale.
- Leur moto :
 - En état de fonctionnement et conforme aux règles de l'Enduro, notamment en matière de bruit et de pneumatiques (pneus Enduro type FIM obligatoires).
 - Equipée d'une plaque d'immatriculation.
 - Equipée des stickers plaque à numéro remis lors des vérifications administratives et du transpondeur fixé par un support adéquat sur la partie supérieure du tube de fourche.

PARC FERME :

- Les participants ayant satisfait aux conditions seront invités à placer leur machine en parc fermé jusqu'au départ de la course.
- Les participants devront par ailleurs équiper leur machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé de type chaîne cadencée, bloque disque ou U de classe SRA.
- Le samedi après-midi, après le passage du dernier CH, les pilotes disposeront de 30 minutes pour effectuer la mécanique sur leur moto avant de devoir les remettre en parc fermé jusqu'au départ du lendemain matin.
- Le parc fermé est gardé à compter de son ouverture le vendredi à partir de 13H30 au dimanche matin 30 minutes après le départ du dernier concurrent.
- Les participants ne peuvent accéder au parc fermé que le samedi matin, 10 minutes avant leur horaire de départ et le dimanche matin 10 minutes avant leur horaire de départ.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Le classement du KTM Mania est établi selon les critères suivants :

- Le cumul des temps chronométrés effectués sur les spéciales.
- Pour chacune des 13 catégories suivantes, sur la base du meilleur temps cumulé obtenu sur les 2 journées : Amateur E1, Amateur E2, Amateur E3, Amateur Vétéran, Amateur Super Vétéran, Jeune, Féminine, National E1, National E2, National E3, National Vétéran, National Super Vétéran et Scratch.
- Un classement provisoire sera établi à titre d'information pour les pilotes à l'issue de la première journée.

Par ailleurs le KTM MANIA comporte le « KTM MANIA Challenge Distributeurs », réservé aux distributeurs KTM :

- Uniquement pour les pilotes possédant une moto de marque KTM.
- Pour participer un pilote doit sélectionner son distributeur KTM lors de son inscription au KTM Mania.
- Le classement est établi en prenant en compte le cumul des classements des 3 meilleurs pilotes de chaque distributeur.

Remise des prix :

- La remise des prix se déroulera le dimanche à 16H30.
- Les 3 premiers de chacune des 13 catégories seront invités à monter sur le podium ainsi que les vainqueurs du « KTM Mania Challenge Distributeurs » et recevront un Trophée KTM Mania 12ème édition.

ARTICLE 8 – PENALITES

En raison du caractère convivial du KTM MANIA certaines pénalités sont allégées par rapport aux règles du championnat de France Enduro. Les pénalités relevant de manquements graves à la sécurité et à l'environnement demeurent identiques.

ARTICLE 9 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions des articles 2.3.1.1 et suivants du Code Sportif National de la FFM.

En résumé, pour être recevable, une réclamation doit :

- Etre effectuée par écrit de manière individuelle, nominative, et déposée au secrétariat de l'épreuve.
- Ne concerner qu'un seul point de décision (pénalité) notifié au participant par le Jury le jour même au pilote concerné.
- Etre effectuée au plus tard 30 minutes après l'horaire d'affichage des résultats figurant sur les feuilles de classement officielles.
- Etre accompagnée de la somme prévue dans le règlement du Championnat de France d'Enduro. Cette somme est remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

ARTICLE 10 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Les règles environnementales du Championnat de France Enduro doivent particulièrement être prises en compte par les concurrents dans l'intérêt commun de pérennité du loisir vert motorisé. KTM, l'organisateur et les officiels FFM seront très vigilants aux respects de ces règles.

- Tapis environnemental obligatoire.
- Déposer les fluides usagés dans les points de dépôts prévus à cet effet dans le parc assistance : des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins, etc..
- Reprendre leurs pneus usagés et de ne pas les jeter.
- Jeter ses déchets dans les containers, poubelles disposées dans le parc assistance et sur l'ensemble du site (précisions container verre, tri sélectif, nombre, emplacements) ainsi que dans les poubelles installées sur les CH et Spéciales.

ARTICLE 11 – OFFICIELS ET SERVICE MEDICAL

LISTE DES OFFICIELS FFM

- **Directeur de course** : Jérôme SALLES (Licence officielle FFM n°035915).
- **Directeur de course adjoint** : Daniel LHERMET (Licence officielle FFM n°015722).
- **Commissaires sportifs / Directeurs de course adjoints** :
 - Claude JAFFUEL (Licence officielle FFM n°283838).
 - Christian BOULET (Licence officielle FFM n°025074).
 - Laurent TOURNAYRE (Licence officielle FFM n°283837).
 - Eric LUNIER (Licence officielle FFM n°248169).
- **Président du Jury** : Didier DUBOIS (Licence officielle FFM n°163447).
- **Commissaires techniques** :
 - Guy MIVELAZ (Licence officielle FFM n°235660).
 - Annie CASTAN (Licence officielle FFM n°310414).
 - Méderik GASNER (Licence officielle FFM n°295495).

SERVICE MEDICAL :

- **Responsable AMIS** : Yann LEVEQUE.
- **Dispositif** :
 - Médecins : Equipe AMIS, 12 personnes.
 - 6 ambulances.

ARTICLE 12 – AUTORISATION, ASSURANCE

L'organisateur conformément aux obligations en vigueur a souscrit une assurance de type « RCO » (Responsabilité Civile Organisateur) correspondant à la capacité de l'épreuve auprès de la compagnie AMV (Assurance Moto Verte).

Le présent règlement particulier a été soumis à la FFM et reçu sa validation.